



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroports

Question écrite n° 8955

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la question de l'implantation d'un troisième aéroport, en grande région parisienne. De nombreux restaurateurs et hôteliers de l'Oise, mais aussi de la Somme, envisageaient de réaliser des investissements pour augmenter les capacités d'accueil de cette région et ainsi répondre au surcroît de demande qu'aurait provoqué l'implantation d'un aéroport dans le Sud du département de la Somme. Aujourd'hui, ces acteurs économiques sont dans l'expectative, en raison de la décision de gel du projet, prise au mois de mai 2002. C'est pourquoi, ils souhaiteraient connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet. Il lui demande donc quelle suite il entend donner au dossier du troisième aéroport francilien, et notamment dans quels délais une nouvelle décision devrait être prise.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris la décision de remettre à plat le dossier du troisième aéroport pour le grand bassin parisien, n'estimant notamment pas satisfaisante la concertation menée avec les élus, qui avait conduit au choix d'un site autour de Chaulnes, dans la Somme. Conformément au vœu exprimé par le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, une mission d'information parlementaire sur « l'avenir du transport aérien français et de la politique aéroportuaire » a été mise en place sous l'égide de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale. Cette mission pourra ainsi débattre de la question de l'opportunité d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire, étant entendu que la recherche et le choix éventuels d'un site resteront de la responsabilité du Gouvernement. Dès que le rapport lui sera remis, le Gouvernement pourra établir un calendrier de prise de décision.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8955

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4900

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1053